

FHIL

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NO 12

POUR DIFFUSION A MIDI
LE 23 FEVRIER 1970

OUVERTURE D'UN BUREAU REGIONAL DES PASSEPORTS

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé l'ouverture à Montréal du premier bureau régional des passeports. L'adresse de ce bureau est: Maison du Commerce, Mezzanine, 1080 côte du Beaver Hall. D'autres bureaux seront ouverts à Toronto et à Vancouver d'ici quelques semaines.

Ces centres ont été choisis parce qu'ils constituent les principaux points de départ et de rentrée des Canadiens qui voyagent à l'étranger. Les bureaux régionaux s'occuperont des demandes de passeport de caractère urgent et viendront en aide aux personnes qui éprouvent des difficultés à répondre aux questions que renferme la formule de demande ou à fournir les indispensables pièces à l'appui.

C'est un service supplémentaire qu'assure le ministère des Affaires extérieures pour les cas présentant des difficultés particulières. Normalement, les demandes de passeport doivent être envoyées au Bureau des passeports à Ottawa dans les enveloppes pré-adressées fournies à cette fin. Les bureaux régionaux ne sont pas équipés pour s'occuper des demandes courantes envoyées par la poste.

Le Bureau des passeports signale que les requérants doivent demander leur passeport assez longtemps avant la date de leur départ. Avant d'envoyer leur demande par le courrier au Bureau des passeports à Ottawa, ils doivent vérifier si elle est bien remplie afin d'éviter les retards que pourraient entraîner des erreurs ou des omissions. Parmi les erreurs les plus communes qui causent des retards figurent l'absence de preuve de citoyenneté, les questions laissées sans réponse, le choix de répondants non qualifiés, les photographies non réglementaires et l'oubli d'inclure le droit requis de \$10.00. Des erreurs de ce genre se produisent dans plus du tiers des demandes reçues par le Bureau des passeports.